

FRANCHE-COMTÉ > Médiation

De l'huile dans les rouages,

Mode alternatif de résolution des conflits, la médiation est appelée à se développer. Si elle concerne surtout le champ familial dans la région, elle investit petit à petit le judiciaire, la consommation, etc.

« La médiation ? C'est un vrai changement de société ! Beaucoup plus actif et participatif ! C'est aussi une alternative au juge qui, lui, tranche les litiges en droit, quitte à être parfois injuste », lance Hélène Abelson-Gebhardt.

Déléguée régionale Grand Est de l'ANM (Association nationale des médiateurs), elle a passé 30 ans dans la magistrature avant de se reconvertir dans la médiation en se formant à Besançon, « par amour de l'efficacité, car dans la justice, vous avez parfois de beaux jugements mais impossible de les faire exécuter ! Ça me rendait malade ! »

Quant à l'injustice dont elle parlait ? « Je me souviens, par exemple, d'un ascenseur installé à la



Hélène Abelson-Gebhardt : « La réussite d'une médiation, c'est aussi le rétablissement de la communication. » Ph. Pierre LAURENT

cave, dans une partie privative d'un immeuble. Le juge n'aurait rien pu faire d'autre que d'ordonner sa démolition. En médiation, les deux parties ont trouvé la solution : ils ont échangé les lots ! C'est ça la médiation : on recherche les besoins, pas les intérêts. Mais cela ne peut fonctionner que si les personnes adhèrent à la démarche. »

Avec plus de 160 dossiers bouclés en 9 ans, l'ancienne juge qui a créé le site media-logie.com et partage sa vie entre l'Allemagne et Paris résume le processus ainsi : « Il faut être deux pour se disputer mais il faut aussi être deux pour faire la paix ! En médiation, contrairement au tribunal, on vient pour comprendre, pas pour convaincre. Je commence souvent mes médiations en disant aux gens : "Je ne vous mettrai jamais

d'accord !" L'idée n'est pas de réécrire l'histoire mais de comprendre que le même événement a été vécu et interprété par l'autre d'une manière différente. Et lorsque les gens disent "Oh ! C'est vrai, je n'avais pas du tout vu ça comme ça !", c'est le déclic, le point de bascule vers une possible solution. »

« 80 % des gens sont sceptiques au début »

Le rôle du médiateur entre les deux parties opposées ? « C'est un traducteur, il reformule les messages. Il redit ce qu'il pense avoir compris, en tenant compte de la personnalité de chacun. La reformulation est le pilier de la médiation. Cela rend audible les arguments de l'un pour l'autre. » Ensuite ? « La médiation, c'est du mouvement. Si on a des gens figés, la médiation n'est pas pour eux. Mais 80 % des gens sont sceptiques au début. Il faut oser ! » Pour autant, celle qui a fait de « s'écouter pour s'entendre » sa devise professionnelle reconnaît que « tous les dossiers ne relèvent pas de la médiation : c'est une réponse parmi d'autres et on aura toujours besoin des juges ! »

Reste que la marge de manœuvre est grande en la matière puisque la médiation en Franche-Comté se résume actuellement au secteur familial et à quelque 200 médiations pénales qui ne représentent que 8 % des 2.600 alternatives aux poursuites sur le ressort de la cour d'appel de Besançon.

Pierre LAURENT



23 médiateurs exercent en Franche-Comté. Dont 12 exclusivement familiaux et 11 généralistes libéraux (6 dans le Doubs, 3 dans le Jura et 2 dans le Territoire de Belfort)

Sommaire

RÉGION

> PAGES 2 À 7

PETITES ANNONCES

> PAGE 8

FRANCE-MONDE

> PAGES 10 À 18

PAGES LOCALES

> VOTRE CAHIER LOCAL DÉTACHABLE

HIPPISME

> PAGE 19

SPORTS

> PAGES 20 À 26

JEUX-DÉTENTE, TV

> PAGES 28 À 31



Photo DR

Questions à ?

Catherine Lelouch-Kammoun
Déléguée CIMAE (Centre indépendant de médiation) pour la Franche-Comté

« Cela permet de régler tous les aspects d'un différend »

Vous avez été avocat pendant 20 ans et vous vous consacrez désormais à la médiation. Pourquoi ce choix ?

En tant qu'avocat, j'ai toujours eu pour objectif de comprendre quels étaient les enjeux cachés des litiges que je traitais, et je me suis souvent aperçue que la solution satisfaisante passait par la prise en compte d'éléments qui ne faisaient pas partie des débats judiciaires. Ce qui est inté-

ressant dans la médiation, c'est qu'elle permet justement de régler tous les aspects d'un différend.

Qu'est-ce qui caractérise la médiation ?

La médiation est un processus volontaire par lequel les personnes vont par elles-mêmes chercher à trouver une solution à leur différend avec l'aide d'un tiers neutre et indépendant. Les personnes "médiées" doivent

être partantes pour s'inscrire dans la démarche. Le processus est confidentiel : rien de ce qui est dit ne sort de la salle.

Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Il y a quatre grandes phases qui peuvent se résumer en quatre questions : quoi ? pourquoi ? comment ? comment finalement ? Chacun commence par exposer sa vision des choses puis le médiateur reformule et fait la synthèse de la problématique. On remonte ensuite aux besoins des personnes, chaque partie exprimant son ressenti et ses demandes afin que l'autre les entende. Enfin, arrive la phase créative où il s'agit d'explorer toutes les solutions pour aboutir, si possible, à un accord.

Dans quelle mesure pensez-vous que la médiation est appelée à se développer en Franche-Comté ?

Tout d'abord, les incitations du législateur sont de plus en plus fortes. Ce dernier intervient pour favoriser le recours aux modes de résolution amiable, par exemple en introduisant depuis mars 2015 une obligation de tenter une démarche amiable avant d'introduire une procédure. Ensuite, la récente formation sur la médiation qui s'est déroulée à Besançon, avec 63 participants, dont nombre d'avocats, est la preuve d'une volonté de développement de la médiation dans la région, tant du côté des institutions judiciaires que des avocats.